PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11 JUILLET 2012 SOUS

OBJET : Accord sur la baisse du prix des médicaments

Etaient présents :

Dr Omar BOUAZZA
Mr Abdelghani EL GUERMAI
Mr Mohammed HOUBACHI
Mr Didier PERILLEUX

Directeur de la DMP Président de l'AMIP Président de l'AMMG Vice-Président du MIS

Il a été entendu, dans une première phase, de procéder à la baisse des prix des médicaments et ce selon les modalités suivantes :

Pour les spécialités pharmaceutiques actuellement commercialisées sur le marché marocain :

Pour les princeps :

- ✓ Les PFHT des princeps seront calculés sur la base du prix moyen du benchmark des pays de référence retenus : Arabie Saoudite, Belgique, Espagne, France, Turquie, Portugal, ainsi que le pays d'origine.
- ✓ Le PFHT qui sera appliqué sera le plus bas des PFHT obtenu entre le PFHT moyen dans les pays de référence retenus et le PFHT actuellement en vigueur au Maroc.

Ce prix sera considéré comme prix de référence pour le princeps.

Pour les génériques :

- ✓ En aucun cas le PFHT du générique ne pourra être supérieur au PFHT de la spécialité princeps de même DCI.
- ✓ Les prix des génériques actuels ne dépassant pas le prix de référence seront conservés.

Pour les spécialités pharmaceutiques (DCI) qui feront l'objet d'un nouvel enregistrement :

Pour les princeps :

Pour tout princeps nouvellement introduit sur le marché, le prix fabricant hors taxe (PFHT) retenu au Maroc sera aligné sur :

√ le PFHT minimum dans les pays de référence retenus

Pour les génériques :

✓ Les prix des génériques seront déterminés par décrochage des prix d'introduction des princeps de même DCI selon le tableau suivant :

PFHT PRINCEPS (Dh)	PRIX GENERIQUE * DECROCHAGE PAR RAPPORT AU PRIX D'INTRODUCTION DU PRINCEPS
PFHT<15	0
15 <pfht<30< td=""><td>15</td></pfht<30<>	15
30 <pfht<70< td=""><td>30</td></pfht<70<>	30
70 <pfht<150< td=""><td>35</td></pfht<150<>	35
150 <pfht<300< td=""><td>40</td></pfht<300<>	40
PFHT>300	50

Etant entendu que :

✓ La clause 1 DCI = 1 générique par laboratoire fabricant autorisé = 1 prix unique Enfin pour toutes les autres questions telles que :

- · Hausse des prix trop bas
- · Libération des prix des OTC ;
- · Taux de change ;
- Révision des prix....etc.

Seront réétudiées dans une deuxième phase.

Dr Omar BOUAZZA Ministère de la Santé Abdelghani EL GUERMAI Président AMIP

Mohammed HOUBACHI Président AMMG Didier PERILLEUX Vice-Président MIS